REPUBLIQUE DUBENIN
FRATERNITE-JUSRICE – TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2010-439 DU 25 OCTOBRE 2010

portant approbation du budget prévisionnel du Fonds National pour l'Environnement pour l'exercice 2010.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret 2007-493 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 2008-273 du 19 mai 2008 portant approbation des statuts du Fonds National pour l'Environnement (FNE) ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 juillet 2010.

D E C R E T E :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel du Fonds National pour l'Environnement pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 octobre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Environnement
et de la Protection de la Nature

Justin Sossou ADANMAYI

AMPLIATION : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MEPN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.